

# EGZAMIN RESORTOWY Z JEZYKA FRANCUSKIEGO

## I. Résumez en français le texte ci-dessous :

### L'Europe face au défi de l'énergie

Certains prétendent que les avancées dans la construction européenne se sont produites face aux défis. Ironie du sort ou pas, l'Union européenne est aujourd'hui renvoyée à un défi des origines. Six ans avant les traités de Rome et d'Euratom, les six pays fondateurs signaient le traité sur le charbon et l'acier.

Cinquante ans plus tard, les Européens doivent réduire leur dépendance énergétique, assurer la sécurité d'approvisionnement, mais en tenant compte cette fois de la dégradation climatique.

L'UE ne peut plus compter sur ses ressources en pétrole et en gaz de la mer du Nord qui s'épuisent à vue d'oeil. En novembre 2000, le Livre vert de la Commission européenne sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique était déjà sans appel : sans changement radical de nos habitudes de consommation et de production énergétiques, la dépendance énergétique de l'UE d'ici à 2030 atteindra les 70 % de sa consommation - respectivement 80 % pour le gaz, 66 % pour le charbon et 90 % pour le pétrole. Quant à l'uranium, l'Europe est déjà contrainte d'en importer la quasi-totalité. Des données d'autant moins encourageantes que les régions censées nous approvisionner connaissent une instabilité politico-économique permanente.

Il aura fallu des ruptures d'approvisionnement liées aux litiges entre la Russie et l'Ukraine, et plus récemment avec la Biélorussie, pour qu'enfin les Etats membres perçoivent la nécessité d'une stratégie commune de diversification des sources d'approvisionnement. D'où l'intérêt de projets tels que l'oléoduc de 1 760 km acheminant le pétrole de Bakou vers l'UE en passant par la Turquie ou Nabucco qui, au départ d'Azerbaïdjan, arrivera en Hongrie et en Autriche en évitant la Russie. Notons que, hormis la Turquie, les pays de transit sont déjà des Etats membres de l'Union.

De quoi considérer sérieusement la question de l'intégration du volet énergétique dans la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) toujours exclue du champ communautaire. Mais aussi longtemps que les Etats jalousseront leurs intérêts particularistes en la matière, on ne s'étonnera pas d'arriver après les bombes américaines pour veiller à la reconstruction et l'aide humanitaire au lieu de diriger des projets : une conférence régionale sur l'eau, par exemple, dans laquelle les pays du Moyen-Orient pourraient s'investir sur des aspects concrets de la gestion de cette ressource vitale. Pourtant, malgré l'incohérence structurelle de la PESC, l'Union européenne, par ses politiques d'élargissement et de voisinage, a inmanquablement marqué des points en termes de prévention des conflits mais aussi géostratégiques.

La sécurité de l'approvisionnement énergétique constitue néanmoins une partie de la solution à la dépendance énergétique : l'UE devra investir massivement dans les énergies renouvelables, favorisant du même coup la création d'emploi et la stabilité des prix de l'énergie. Ceci est d'autant plus indispensable que la dégradation climatique nous l'impose.

Pas de politique énergétique durable crédible si au moins 25 % de la consommation n'est pas assurée à partir des sources d'énergie renouvelable d'ici à 2020. Si les directives sur l'électricité à partir des énergies renouvelables et les biocarburants doivent être adaptées à un nouvel échéancier, une troisième directive visant à promouvoir l'utilisation de ces sources d'énergie dans les secteurs du chauffage et de la réfrigération est également nécessaire.(...)

Une politique énergétique européenne durable devra donc stimuler les technologies innovantes et respectueuses de l'environnement mais également développer des matériaux plus performants, notamment dans les secteurs de la rénovation et de la construction des bâtiments (secteur qui consomme 40 % de l'énergie utilisée dans l'Union), ainsi que des voitures, des appareils électroménagers et domestiques plus économes.

Tout cela allant de pair avec un changement des comportements. Sur ce dernier point, une prise de conscience semble avoir eu lieu (...).

Quand les pays européens ont voulu enrayer leur déficit budgétaire, ils ont instauré un pacte de stabilité. Aujourd'hui l'exigence climatique nous oblige à reprendre ce modèle pour l'appliquer au climat.

En changeant nos modes de consommation et de production (le charbon propre est un mythe. Nous devons imposer un moratoire sur la construction de nouvelles centrales et viser, à terme, la fermeture des anciennes) tout en élaborant une politique des transports durable, nous pouvons réduire d'au moins 30 % les émissions de gaz à effet de serre, en particulier le CO2 d'ici à 2020 et de 40 % d'ici à 2030 sans pour autant recourir au nucléaire. L'objectif doit être la stabilisation de la température à l'échelle planétaire : celle-ci ne devra excéder que de 2 degrés celle rencontrée à l'époque préindustrielle. Avec un pacte de stabilité climatique contraignant comme instrument d'une politique énergétique globale et durable, l'UE, continent phare dans la bataille climatique, se positionnerait forcément en tête de la course à l'innovation et à la compétitivité (...).

Par Daniel Cohn-Bendit, député Verts au Parlement européen (extraits)

## II. Traduisez en polonais :

### ***Les gouvernements français et chinois signent un traité d'extradition***

La France a signé, mardi 20 mars, un traité bilatéral d'extradition avec la Chine. Le texte, qui devra être ratifié par le Parlement français pour entrer en vigueur, a été paraphé à Paris par le ministre de la justice, Pascal Clément, et le premier vice-ministre des affaires étrangères de la République populaire, Dai Bingguo. Le traité prévoit que toute demande d'extradition de la Chine devra être validée par une autorité judiciaire. En République populaire, la police dispose en effet de pouvoirs très étendus, pouvant notamment décerner des mandats d'arrêt ou envoyer des individus en détention sans l'aval d'un procureur ou d'un juge. Elle ne pourra pas seule formuler une demande. La France s'engage à ne pas extraditer de ressortissants chinois s'ils encourent la peine de mort dans leur pays. Le traité écarte aussi, à l'appréciation des autorités judiciaires françaises, toute extradition pour des infractions politiques ou militaires. Pour le reste, la procédure sera commune à celle en vigueur avec les autres pays : l'extradition vers la Chine devra être validée par la chambre de l'instruction de la cour d'appel, et les voies de recours normales seront ouvertes.

Le Monde du 20.03.2007

### III. Remplissez les trous du texte ci-dessous (un trou-un mot):

#### *L'Union européenne reprend ses négociations avec la Turquie*

Les négociations d'\_\_\_\_\_ (1) avec la Turquie et la Croatie, les deux pays avec \_\_\_\_\_ (2) l'Union européenne (UE) a engagé des pourparlers en octobre 2005, vont reprendre, jeudi 29 mars, à Bruxelles.

Avec la Turquie, la discussion portera sur le chapitre consacré à l'entreprise et la politique industrielle. Ce sera la première rencontre entre les \_\_\_\_\_ (3) turcs et européens depuis que l'UE a décidé, le 11 décembre 2006, de suspendre les pourparlers sur 8 des 35 chapitres de l'acquis communautaire, \_\_\_\_\_ (4) que la Turquie refusera d'ouvrir ses ports et ses aéroports aux bateaux et aux avions chypriotes, en violation du protocole sur l'union douanière.

En attendant qu'Ankara se plie à \_\_\_\_\_ (5) exigence, les Vingt-Sept acceptent d'ouvrir les autres chapitres, mais \_\_\_\_\_-ci (6) ne seront pas clôturés.

Un seul \_\_\_\_\_ (7) a été, avant la suspension des négociations, sur la science et la recherche. La Turquie espère ouvrir trois chapitres supplémentaires avant la fin de la \_\_\_\_\_ (8) allemande, le 30 juin : ils \_\_\_\_\_ (9) la politique économique et monétaire, les statistiques et le contrôle financier. On souligne à la Commission européenne que l'ouverture des chapitres qui n'ont pas de lien direct avec l'union douanière est "dans le droit fil de la décision du 11 décembre".

Selon le principal négociateur turc, Ali Babacan, cette décision a porté un coup sérieux à la "crédibilité" du \_\_\_\_\_ (10). Ankara continue de demander que l'isolement de la partie turque de Chypre, non reconnue par la communauté internationale, \_\_\_\_\_ (11) levé avant que puisse être envisagée l'ouverture des ports et aéroports turcs. M. Babacan affirme que la question de Chypre est un prétexte utilisé par plusieurs Etats de l'UE pour \_\_\_\_\_ (12) les négociations. "La question n'est pas de savoir quand la Turquie \_\_\_\_\_ (13) prête, a-t-il dit récemment à Bruxelles, mais quand l'Union européenne \_\_\_\_\_ (14) sera."

Du côté de la Commission, on estime que la situation ne bougera pas \_\_\_\_\_ (15) les élections turques - la présidentielle aura lieu le 16 mai, les législatives le 2 novembre - qui interdisent toute concession aux autorités turques. Celles-ci se félicitent de la \_\_\_\_\_ (16) des pourparlers, qu'elles considèrent comme un succès politique. Elles jugent que l'ouverture d'un nouveau chapitre, même si elle est la suite logique de la décision de l'UE, leur donne raison puisque les négociations continuent \_\_\_\_\_ (17) qu'Ankara ait rien cédé aux Chypriotes grecs.

Les discussions avec la Croatie continuent parallèlement. Elles doivent porter, jeudi 29 mars, sur la propriété intellectuelle, qui appelle des efforts particuliers, selon le dernier rapport de la Commission, en novembre 2005. Les chapitres sur l'entreprise et la politique industrielle, la politique économique et monétaire, l'union douanière ont été ouverts le 21 décembre 2006. Deux chapitres avaient été \_\_\_\_\_ (18) clos : la science et la recherche, l'éducation et la culture. L'une des principales difficultés concerne la réforme de la justice, \_\_\_\_\_ (19) la Commission juge insuffisante. La corruption demeure "un problème sérieux". La Commission \_\_\_\_\_ (20) également que de nombreux crimes de guerre ne soient pas poursuivis.

Thomas Ferenczi,  
Le Monde du 21 mars 2007

#### **IV. Développez un des sujets proposés (200 mots):**

1. L'UE porte-t-elle atteinte à la souveraineté de ses membres ?
2. Face à la globalisation de l'économie, la Pologne a-t-elle une stratégie ?
3. Le Polonais préfère-t-il le polonais ? Patrimoine, littérature, cinéma, musique : les consommateurs préfèrent-ils les produits nationaux ?

## CORRIGÉ

Les négociations d'**adhésion** (1) avec la Turquie et la Croatie, les deux pays avec **lesquels** (2) l'Union européenne (UE) a engagé des pourparlers en octobre 2005, vont reprendre, jeudi 29 mars, à Bruxelles.

Avec la Turquie, la discussion portera sur le chapitre consacré à l'entreprise et la politique industrielle. Ce sera la première rencontre entre les **négociateurs** (3) turcs et européens depuis que l'UE a décidé, le 11 décembre 2006, de suspendre les pourparlers sur 8 des 35 chapitres de l'acquis communautaire, **tant** (4) que la Turquie refusera d'ouvrir ses ports et ses aéroports aux bateaux et aux avions chypriotes, en violation du protocole sur l'union douanière.

En attendant qu'Ankara se plie à **cette** (5) exigence, les Vingt-Sept acceptent d'ouvrir les autres chapitres, mais **ceux-ci** (6) ne seront pas clôturés. Un seul **l'** (7) a été, avant la suspension des négociations, sur la science et la recherche. La Turquie espère ouvrir trois chapitres supplémentaires avant la fin de la **présidence** (8) allemande, le 30 juin : ils **concerneront** (9) la politique économique et monétaire, les statistiques et le contrôle financier. On souligne à la Commission européenne que l'ouverture des chapitres qui n'ont pas de lien direct avec l'union douanière est "dans le droit fil de la décision du 11 décembre".

Selon le principal négociateur turc, Ali Babacan, cette décision a porté un coup sérieux à la "crédibilité" du **processus** (10). Ankara continue de demander que l'isolement de la partie turque de Chypre, non reconnue par la communauté internationale, **soit** (11) levé avant que puisse être envisagée l'ouverture des ports et aéroports turcs. M. Babacan affirme que la question de Chypre est un prétexte utilisé par plusieurs Etats de l'UE pour **retarder** (12) les négociations. "La question n'est pas de savoir quand la Turquie **sera** (13) prête, a-t-il dit récemment à Bruxelles, mais quand l'Union européenne **le** (14) sera."

Du côté de la Commission, on estime que la situation ne bougera pas **avant** (15) les élections turques - la présidentielle aura lieu le 16 mai, les législatives le 2 novembre - qui interdisent toute concession aux autorités turques. Celles-ci se félicitent de la **reprise** (16) des pourparlers, qu'elles considèrent comme un succès politique. Elles jugent que l'ouverture d'un nouveau chapitre, même si elle est la suite logique de la décision de l'UE, leur donne raison puisque les négociations continuent **sans** (17) qu'Ankara ait rien cédé aux Chypriotes grecs.

Les discussions avec la Croatie continuent parallèlement. Elles doivent porter, jeudi 29 mars, sur la propriété intellectuelle, qui appelle des efforts particuliers, selon le dernier rapport de la Commission, en novembre 2005. Les chapitres sur l'entreprise et la politique industrielle, la politique économique et monétaire, l'union douanière ont été ouverts le 21 décembre 2006. Deux chapitres avaient été **précédemment** (18) clos : la science et la recherche, l'éducation et la culture. L'une des principales difficultés concerne la réforme de la justice, **que** (19) la Commission juge insuffisante. La corruption demeure "un problème sérieux". La Commission **regrette** (20) également que de nombreux crimes de guerre ne soient pas poursuivis. Thomas Ferenczi, Le Monde du 21 mars 2007